



## Avis de restriction d'eau




Il y a quelques jours, les citoyens des communes membres du GAGN ont reçu un message pour la sensibilisation à la consommation d'eau de chacun afin d'économiser ce bien précieux en cette période chaude et très sèche.

Le débit des sources non seulement diminue actuellement en raison du manque de précipitations mais également à cause d'une augmentation de la consommation. Le GAGN a des ressources importantes et peut, en cas de nécessité, se fournir sur la commune de Romont, cela étant lié naturellement à une charge financière.

Actuellement, au vu de cette augmentation importante de la consommation, la prise d'eau sur Romont s'élève à 40 % voire 50 %, ce qui est très conséquent. Dans ce contexte, l'entreprise EauSud, gestionnaire du réseau d'eau de la commune de Romont, a émis un avis de restriction car des problèmes techniques pourraient survenir pour l'alimentation en cas de surconsommation.




Dans ces conditions, le GAGN s'avère contraint de lancer un avis de restriction à ses consommateurs afin d'économiser cette ressource vitale en ces temps de grande sécheresse.

### **Ainsi, il est interdit :**

-  De laver les voitures, les places et les terrasses
-  De remplir les piscines
-  D'arroser le gazon



### **Conseils d'économie :**

-  Préférer une douche (60 à 80 litres) à un bain (150 à 200 litres)
-  Fermer votre robinet pendant la toilette, le brossage de dents, le rasage ... 3 minutes d'eau qui s'écoule... c'est au minimum 18 litres d'eau gaspillée !
-  Raccorder vos chéneaux à une cuve : l'eau de pluie pourra servir pour arroser les plantes

Le GAGN vous remercie de votre compréhension et compte sur votre vigilance.

